

LE DOSSIER | Disparus

Anna Demontis, chargée de projet éditorial à l'ACAT

ÉGYPTE. UNE APPLI POUR RETROUVER LES DISPARUS

En mars 2016, la Commission égyptienne des droits et libertés lançait une application permettant de signaler les disparitions forcées. Une nécessité alors que l'Égypte connaît une recrudescence de ce phénomène.



Ahmed Shawky Amasha

En mars 2016, la Coordination égyptienne pour les droits et les libertés (ECRF) lançait l'application *I Protect*, pour alerter les proches des personnes portées disparues. Disponible sur l'interface Android, elle permet aux personnes enlevées de signaler où elles se trouvent. Celles-ci tapent un code, ce qui déclenche l'envoi de trois SMS à différents contacts, ainsi qu'un e-mail à ECRF, précisant le lieu où s'est déroulé l'enlèvement. L'enjeu : augmenter l'efficacité des recherches durant les 24 premières heures, qui sont déterminantes. C'est pendant ce laps de temps que les victimes sont transférées d'un poste de police à un autre et subissent les premiers actes de torture.

AUGMENTATION CONSTANTE

« Cette application est aussi l'une des sources principales pour recenser les cas de disparitions forcées », précise Ahmed El Attar d'ECRF. Un impératif, alors que le phénomène est en constante augmentation depuis 2013. ECRF a recensé 1800 disparitions pour la seule année 2015 et 1750 en 2016. Les mois de mai, juin et juillet 2016 ont enregistré les taux les plus élevés, avec en tout 700 cas suivis et documentés par la Coordination. « Le nombre de disparitions forcées augmente de façon très significative, ce qui pose question quant à la méthode employée à l'encontre des opposants politiques par le régime, qui fait fi de la Constitution et de la législation égyptienne », ajoute Ahmed El Attar.

METTRE LES AUTORITÉS AU PIED DU MUR

Si les textes législatifs et la Constitution ne donnent aucune définition précise du crime de disparition forcée, la Constitution interdit l'arrestation, la détention et la privation de li-

berté de tout citoyen sans acte judiciaire, sauf dans les cas de flagrant délit. Parmi les opposants politiques et les défenseurs des droits de l'homme ciblés, Mohamed Sadiq a été arrêté à la gare ferroviaire d'El Gizah le 30 août 2016. Porté disparu pendant plus de deux mois, il a été victime d'actes de torture physique et psychologique avant d'être accusé d'un crime commis le 31 septembre 2016, soit un mois après son arrestation. Plus récemment, le docteur Ahmed Shawky Amasha, défenseur des droits et des libertés en Égypte, été arrêté par les forces de sécurité égyptiennes. « Personne ne connaît le lieu de sa détention, ni les raisons de son arrestation et de sa disparition », confie Ahmed El Attar. « L'objectif est de menacer et de torturer le détenu pour l'obtention de renseignements. Les détenus ne sont pas déférés devant le parquet et ont l'interdiction de communiquer avec leurs familles afin que le crime de torture ne soit pas découvert », explique Ahmed El Attar. Les autorités nient ainsi la réalité. La seule solution semble être de les mettre au pied du mur : face à l'augmentation et à la diversification des victimes, le Conseil national égyptien n'a eu d'autre choix que de reconnaître l'existence de cas de disparitions forcées. ●



Pour aller plus loin

Application *I Protect* disponible sur play.google.com/store/apps/details

Rapport Egypt : Hundreds disappeared and tortured amid wave of brutal repression, d'Amnesty International, juillet 2016